

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014**

Présents : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAREYRON Jeanine, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, MARTIN Sylvie, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, ROCHE Isabelle, ROURE Solange.

Procurations : DESESTRES Philippe, PETITJEAN Cyriaque, PLANTIER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : GIRARDOT Francis

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1 - Réfection de la pelouse du stade

Après consultation de plusieurs entreprises seule la société LAQUET a répondu et proposé 2 types de contrat :

- réfection seule
- réfection + entretien annuel du sol

Le conseil municipal décide de se limiter à la réfection du sol et de faire assurer l'entretien de la pelouse par une entreprise locale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confie les travaux de réfection de la pelouse du stade à l'entreprise LAQUET et approuve le devis d'un montant de 9.510 € TTC.

Début des travaux : fin juillet -début août

Le stade sera fermé jusqu'à fin octobre. Un arrêté municipal sera pris.

2 - Tonte de la pelouse du stade

La tondeuse très vétuste est à remplacer, cependant compte tenu du coût particulièrement élevé d'une nouvelle tondeuse, le conseil préfère faire réaliser l'entretien de la pelouse du stade par une entreprise spécialisée. Après consultation et étude de plusieurs devis, le conseil municipal décide de confier l'entretien annuel de la pelouse du stade à l'entreprise Luc BARBIER Jardins Espaces Verts de St Martin de Valamas.

3 - Horloges astronomiques

Par une délibération précédente, le conseil avait déjà acté l'achat d'horloges astronomiques.

Sur proposition du PNR et du SDE07, un autre type d'horloges plus fiables que celles initialement prévues sera commandé, en conséquence le coût de l'opération s'en trouve modifié ainsi :

Prix d'achat de 25 horloges :	6.490,00 € HT
Subvention PNR REGION 20% :	1.298,00 € HT
Subvention SDE07 50%	3.245,00 € HT
<i>Reste à charge pour la commune :</i>	<i>1.947,00 € HT soit 2.336,40 € TTC</i>

Le conseil, à l'unanimité, opte pour l'achat de ces horloges et valide le plan de financement ci-dessus.

4 - Réfection de la toiture bâtiment salle des voûtes

La consultation des devis proposés par plusieurs entreprises amène le conseil à confier les travaux aux entreprises suivantes :

Toiture :	Entreprise CHAMP-ROUX
Maçonnerie:	Entreprise SMB maçonnerie
Zinguerie :	Entreprise DELAGORDERIE Mickaël
Échafaudage :	Entreprise STE DROME ECHAFAUDAGE

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les devis pour un montant de travaux de 42.324,58 € HT soit 50.789,50 € TTC et le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	42.324,58 € HT
Subvention Etat DETR 30% :	12.697,37 € HT
Reste à la charge de la commune :	29.627,21 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 29.000 €. Des organismes prêteurs seront consultés afin d'obtenir le prêt le moins coûteux.

QUESTIONS DIVERSES

- Réforme des rythmes scolaires

Dès la rentrée du 2 septembre 2014, la Mairie, en partenariat avec l'association Familles et Loisirs, souhaite offrir aux familles dont les enfants sont scolarisés à l'école publique, un panel d'activités dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP), de 15h30 à 16h30.

Le conseil municipal a adopté la gratuité de l'ensemble de ces activités pour les familles concernées.

L'association Familles et Loisirs demande à ce que les familles désireuses de faire participer leurs enfants à ces TAP adhèrent à l'association « famille-loisirs ». Le coût de cette adhésion s'élève à 25 € par famille.

La municipalité souhaiterait assurer la gratuité de ces temps d'activités pour les familles, à ce titre une réflexion est en cours pour en fixer les modalités.

- Plan d'eau

La commune a réalisé l'achat d'un chalet mis en place à côté du local du Maître-nageur.

Une convention pour mise à disposition de biens dans le cadre d'une restauration rapide au plan d'eau, pour une durée de 3 ans, va être signée avec M. et Mme DUBOIS gérants de l'épicerie « l'Orée du Bois » au Garail. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Par ailleurs un barbecue est en cours d'installation et un "Tiralo" fauteuil amphibie, destiné aux personnes à mobilité réduite, qui permet de rouler sur le sol et de flotter dans l'eau, a été acheté et sera mis à disposition du public.

- Emplacement "le cadet"

Le conseil municipal souhaite récupérer ce terrain auprès du Département afin de l'aménager avec pose de bancs. Les formalités sont en cours.

- Caserne des pompiers

Concernant le projet de construction de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers qui sera implantée au quartier Le Gua et qui sera financée par le SDIS et la Communauté de communes de Val'Eyrieux, une convention précisant les conditions du partenariat financier entre le SDIS et Val Eyrieux doit se signer à l'automne 2014.

Phase opérationnelle du projet : 2015

Commencement des travaux : début 2016

Livraison du bâtiment : premier semestre 2017